

Département Oise
Arrondissement Senlis
Commune La Chapelle en Serval

N°03/2023 T

Arrêté réglementant provisoirement le stationnement sur le parking d'intérêt régional / Gare SNCF de Survilliers-Fosses – Avenue de Beaumont

▪ du dimanche 19 février 2023, 8h00 au vendredi 24 février 2023, 16h00.

Nous Maire de la Commune de La Chapelle-en-Serval,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par les services techniques de la commune de Fosses, Val d'Oise, afin de procéder un nettoyage complet du Parking d'Intérêt Régional / gare SNCF de Survilliers-Fosses, implanté sur le territoire de la Commune de La Chapelle-en-Serval, desservi à partir de l'Avenue de Beaumont ;

Considérant la nécessité de restreindre le stationnement des véhicules sur ledit parking, par moitié et selon la photo jointe à cet arrêté ;

ARRETONS

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sur le parking d'Intérêt Régional sera interdit du dimanche 19 février 2023 au vendredi 24 février 2023, selon les modalités suivantes :

- du dimanche 19 février 2023, 8h00 au 22 février 2023 à 20h : partie A de la photo,
- du 22 février 2023 à 20h00 au vendredi 24 février 2023 à 16h00 : partie B de la photo.

Seuls seront autorisés à circuler les véhicules nécessaires à l'exécution du travail.

Article 2 : L'information aux usagers, l'affichage et la signalisation seront réalisés par la par la ville de Fosses et ses services municipaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées conformément aux dispositions applicables en matière de police. Il sera procédé à la mise en fourrière des véhicules gênant par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R.325-12 et suivants du Code de la Route.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Lieutenant commandant la Gendarmerie d'Orry-la-Ville,
- Les Services technique de la ville de Fosses
- Messieurs les Maires-Adjointes chargés de la sécurité et des travaux
- Le service de la Police Municipale
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Communaux
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- l'affichage.

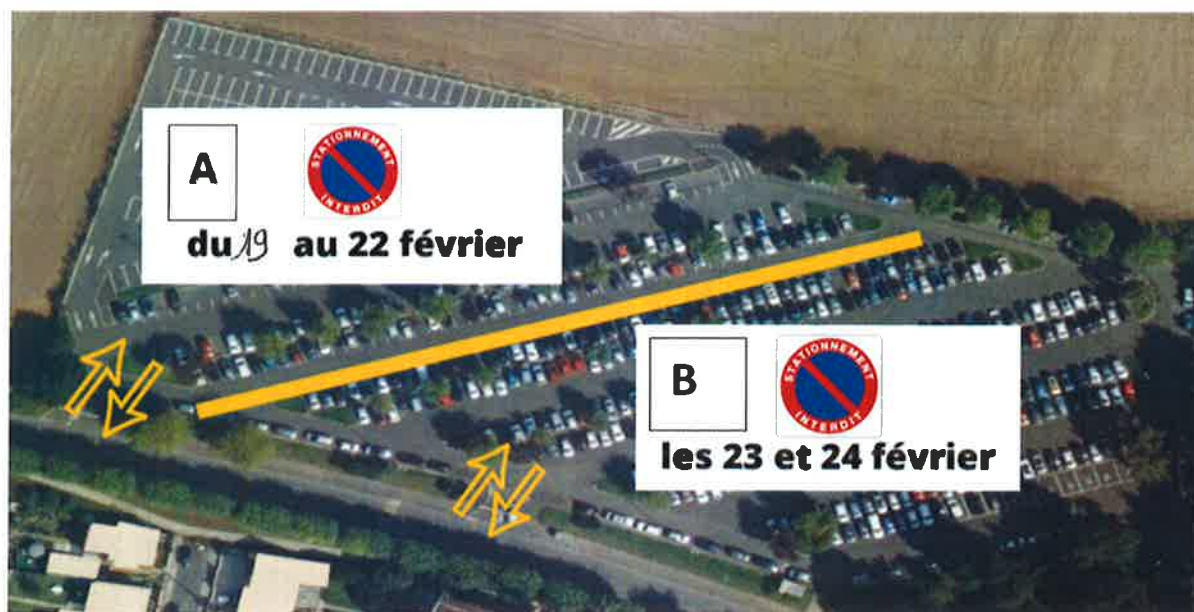
Fait à La Chapelle-en-Serval, le 17 01 2022



Daniel DRAY, Maire,

Pièce jointe à l'arrêté municipal

N°03/2023 T du 17 janvier 2023



Le parking inter-régional
proche de la gare Survilliers-Fosses, accessible par
l'avenue de Beaumont à Fosses,